



MAIRIE DE LION-SUR-MER

COVID-19

Le 23 mars 2020

Suite aux décisions du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur, la municipalité de Lion-sur-Mer informe les lionnaises et les lionnais des modalités de fonctionnement des services municipaux en période de COVID-19, et des mesures prises.

- La mairie restera fermée jusqu'à nouvel ordre.
- Un accueil téléphonique est assuré tous les jours de 9h à 12h : 02 31 36 12 00. En fonction des besoins, un accueil physique pourra avoir lieu. Vous pouvez également nous saisir par mel : accueil@lionsurmer.fr
- Afin de tenir compte du confinement des agents et des autorisations d'absence pour garder leurs enfants, un service minimum de 2 agents reste opérationnel toutes les matinées.
- L'accueil dû aux enfants des personnels hospitaliers a été prévu en lien avec les services de l'éducation nationale et avec les communes voisines de Hermanville-sur-Mer et de Luc-sur-Mer. Il pourra être organisé indifféremment dans l'une de ces trois communes.
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile continue d'être assuré, dans une version réduite (aide à la toilette, aux repas et aux courses).
- Un dispositif d'aide aux courses est instauré. Il s'adresse aux personnes de plus de 70 ans ou atteinte d'une pathologie nécessitant un confinement total. Une fois par semaine, les courses peuvent être faites pour ces personnes au Carrefour Contact en contactant Mme Patricia ROSALIE au : 02 31 96 74 37
- Un arrêté de fermeture de l'ensemble des ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune a été pris le 16 mars. Il concerne le gymnase, la salle du Clos Baron, les vestiaires, le Dojo, l'école de voile, la salle Trianon, la galerie d'exposition.
- Un arrêté d'interdiction d'accès à la digue et à la plage a été pris le 20 mars.
- Le ramassage des ordures ménagères se fera les semaines paires, celui des sacs jaunes les semaines impaires.
- Il n'y aura pas de ramassage des déchets verts et les déchetteries sont fermées.
- Enfin, le conseil municipal d'installation du maire et d'élection des adjoints, initialement prévu le vendredi 20 mars, a été reporté conformément à la décision du Ministre de l'intérieur.

En cette période particulièrement difficile de crise sanitaire, nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous pour le respect des consignes de confinement et nous restons à votre écoute.

Le Maire, Dominique REGEARD

Mairie 30, rue Général Gallieni – BP 25 - 14780 LION SUR MER
Tél : 02.31.36.12.00 – Télécopie : 02.31.36.11.99
<http://www.lionsurmer.com> – e-mail : accueil@lionsurmer.fr